

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3474

présenté par  
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Substituer au mot « garanti » le mot « offre »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement respecte la liberté de choix consacrée par cet amendement et la proposition de loi qui a été rédigée au nom de la défense de l'expression de l'ultime liberté de l'individu et qui offre la liberté au malade conscient de faire le choix entre l'euthanasie ou les soins palliatifs. S'agissant d'une liberté il paraît plus justifié d'employer le mot offre que garanti, d'autant que l'offre des soins palliatifs est encore inégalement répartie sur notre territoire.